



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 mai 2023

CP20230525_31
id. 1402

Le 25 mai 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BÉSIERS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme HEULLAND, M. LOPEZ, Mme NÈGRE, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme BOURDONCLE), M. CROS (pouvoir à M. WEILL), M. GONZALEZ (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme MAURIÈGE (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme SINOPOLI (pouvoir à M. VAISSIÈRES).

Sont absents :

Madame SARDEING.

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS AU TITRE DE LA PROMOTION ET L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

La stratégie de développement de la promotion et de l'attractivité touristique du département de Tarn-et-Garonne se décline au travers de son patrimoine naturel, culturel et sa gastronomie, ancrés dans une forte identité agricole.

L'agriculture, l'artisanat et les traditions qui y sont liées, ont façonné la culture, les paysages du territoire rural tarn-et-garonnais qui fondent l'âme et le caractère du département, traditionnelle terre d'accueil. C'est pourquoi, l'Agence de développement touristique de Tarn-et-Garonne « Tarn-et-Garonne Tourisme » les a érigés en axes forts de sa communication, conformément aux orientations définies dans son plan d'actions 2023 approuvé par l'Assemblée départementale le 13 février 2023.

Dans le cadre de la compétence tourisme, le Département favorise les projets agro-touristiques et œnotouristiques et soutient les manifestations et les événements qui participent à la promotion du territoire départemental et de ses composantes.

Ce positionnement s'inscrit également dans le cadre du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs qui a vertu à conforter l'attractivité touristique du département. Cette action poursuit l'objectif de "faire profiter les territoires de la notoriété des produits", notamment par l'aide à la réalisation d'événements.

C'est dans ce cadre que le Département soutient un grand nombre de manifestations qui animent les terroirs tarn-et-garonnais, lesquelles reposent sur l'activité et le dynamisme d'associations ou d'organismes publics. Elles attirent tant le public local que les touristes.

Par délibération de l'Assemblée départementale du 13 février 2023, la volonté de la collectivité de soutenir ces associations au titre de la promotion du département et de sa valorisation touristique, a été réaffirmée par le vote d'une nouvelle autorisation d'engagement.

Après avis de la 10^{ème} commission (économie, emploi, insertion, tourisme), la commission permanente a délégué de compétence pour statuer sur les demandes de subvention présentées dans les tableaux joints en annexes.

Toute subvention supérieure à 23 000 € fait l'objet d'un conventionnement.

La situation de la ligne budgétaire s'y rapportant sera la suivante :

- Autorisation d'engagement global 2023 (AAGT)..... 181 710 €
- Engagement à la présente commission :

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits sur le programme P029 opération O001 enveloppe E21.

- Associations et structures privées (natana 2920-6574 SF 94)	
Autorisation d'engagement 2023.....	153 710 €
Engagé à la présente commission.....	69 919 €
Restant disponible.....	83 791 €
- Organismes publics (natana 2899-65737 SF 94)	
Autorisation d'engagement 2023.....	25 000 €
Engagé à la présente commission.....	6 497 €
Restant disponible.....	18 503 €
- Communes (natana 2894-65734 SF 94)	
Autorisation d'engagement 2023.....	3 000 €
Engagé à la présente commission.....	0 €
Restant disponible.....	3 000 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 14 février 2022 relative à l'établissement du schéma départemental du tourisme 2022-2028,

Vu la délibération du conseil départemental du 13 février 2023 relative au bilan d'activités 2023 et au plan d'actions 2023 de « Tarn-et-Garonne Tourisme »,

Vu la convention signée avec la Région Occitanie, relative au développement économique pour les secteurs de l'agriculture, halieutique, de la forêt et de l'agroalimentaire du 11 septembre 2017,

Vu l'avis de la 10^{ème} commission « économie, emploi, insertion, tourisme »,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, dans le cadre de la politique de soutien aux associations et aux organismes publics au titre de la promotion et l'attractivité touristique du département de Tarn-et-Garonne, l'attribution des subventions départementales à verser aux associations et aux organismes publics, selon le détail ci-annexé, d'un montant total de 76 416 €, ainsi réparti :
 - 69 919 € pour les manifestations organisées par des associations,
 - 6 497 € pour des manifestations organisées par des organismes publics,
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits sur le programme P029 opération O001 enveloppe E21 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023 Reçu en préfecture le 22/06/2023 Publié le 22/06/23 ID : 082-228200010-20230525-1616-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL